



Produits et emballages alimentaires

Selon des analyses de 2016 de l'ONG Générations Futures, les céréales muesli non bio du petit déjeuner contiennent des résidus de pesticides perturbateurs endocriniens. En France, le bisphénol A est interdit dans les matériaux de contact alimentaire, mais est parfois remplacé par d'autres bisphénols. Les aliments peuvent être contaminés par d'autres perturbateurs endocriniens : conservateurs, (E214 à 219), antioxydants (E320), phtalates présents dans les emballages ou les étiquettes, composés perfluorés, etc.

Conseils

- Évitez le polycarbonate, code PC ou OTHER
- Évitez autant que possible d'utiliser un four micro-ondes
- Ne réchauffez jamais un contenant en plastique d'autant plus s'il est détérioré
- Préférez des alternatives : verre, inox, céramique, tissus (ou bien optez pour du polypropylène (PP) ou du polyéthylène (PE) jugés plus sûrs)
- Le meilleur choix : des produits non transformés frais, locaux et sans emballages, produits sans pesticides ou labellisés AB.
- Pensez au vrac pour vos courses alimentaires !



Textiles, habillement, chaussures

De nombreux textiles importés contiennent des nonylphénols éthoxylés (NPE), composés tensioactifs interdits dans les articles fabriqués dans l'UE mais utilisés pour traiter les fibres textiles dans de nombreux produits fabriqués hors UE et importés. Les imprimés en plastique ou les dessins des vêtements peuvent contenir du PVC ou des phtalates, également utilisés dans les bottes en caoutchouc et autres vêtements imperméables. Les textiles aux propriétés anti-bactériennes comme les vêtements de sport, sous-vêtements et chaussettes peuvent contenir du triclosan ou des nano-particules d'argent. Restez prudents avec les articles importés (cuir, plastiques divers) qui peuvent parfois contenir des biocides perturbateurs endocriniens ou irritants, interdits dans l'UE mais autorisés à l'extérieur : la nouvelle législation biocides améliore la situation. Tous ces polluants, libérés lors du lavage, contaminent les eaux et l'environnement.



Conseils

- Lavez toujours les vêtements après achat avant de les porter
- Évitez le PVC et préférez l'EVA (éthylène vinyle acétate) ou le caoutchouc naturel pour les tongs, bottes et vêtements de pluie
- Optez pour les fibres naturelles non traitées comme le coton biologique ou bien le lin et le chanvre labellisés Oeko-Tex Standard 100 ou 1000
- Évitez les textiles anti-bactériens, inutiles

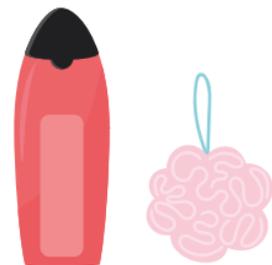
Cosmétiques

Certains ingrédients présents dans les cosmétiques ont une activité hormonale : filtres UV des crèmes solaires (benzophénone, éthyl-hexylméthoxymate, etc.) et crèmes de jour, conservateurs comme certains parabènes ou émoullissants suspectés d'être perturbateurs endocriniens (siloxanes). Le propyl- et le butyl-parabène sont interdits dans les produits sans rinçage pour le siège des moins de 3 ans. 5 autres parabènes sont interdits dans les cosmétiques. En France, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) recommande d'éviter le phénoxyéthanol et plusieurs filtres UV dans les produits pour bébé. Des travaux européens sont en cours sur la résorcine, perturbateurs endocriniens suspecté, présent dans la grande majorité des teintures capillaires.



Conseils

- Moins c'est mieux ! N'utilisez que les produits nécessaires, en quantité minimale. Privilégiez les listes courtes d'ingrédients
- Lisez attentivement les étiquettes des cosmétiques pour éviter parabènes, composés d'isothiazolinone, BHA, phénoxyéthanol, etc.
- Évitez les crèmes solaires et de jour contenant des filtres UV soupçonnés d'activité hormonale : 3-benzylidène camphor, 4-méthylbenzylidène camphor, 4,4-dihydroxybenzophénone, benzophénone, éthylhexyl methoxycinnamate, octocrylène
- Prudence avec les filtres UV nanoparticulaires étiquetés [nano]



Articles de puériculture

Les bébés et les enfants découvrent le monde avec leurs cinq sens et portent les objets à la bouche. Leur peau absorbe plus facilement les polluants que celle des adultes. Les produits pour les moins de 3 ans répondent souvent à des exigences particulières : pas de BPA dans les biberons, anneaux de dentition, tétines, sucettes et contenants alimentaires, interdiction et limitation de certains phtalates dans les jouets et articles de puériculture. Mais la réglementation manque d'harmonisation.



Conseils

- Demandez conseil dans les magasins pour trouver des produits sans BPA et sans phtalates. Évitez les plastiques autant que possible et privilégiez d'autres matériaux
- Posez une serviette ou une couverture lavables sur les matelas en plastique

Jeux et jouets

Malgré des progrès, les perturbateurs endocriniens ne sont toujours pas réglementés dans les jouets en tant que catégorie à part entière. Poupées et jouets en plastique souple peuvent contenir des plastifiants (phtalates) toxiques pour la reproduction. Une limite de migration (0,1 mg/L) pour le bisphénol A existe maintenant pour tous les jouets. D'autres perturbateurs endocriniens peuvent également être présents dans les jeux et jouets.



Conseils

- Choisissez des textiles et poupées labellisés Oeko-Tex 100/1000 ou en matières naturelles non traitées
- Lavez tous les jouets lavables avant usage
- Aérez les jouets avant de les donner à l'enfant pour évacuer les composés indésirables
- Pour un enfant de moins de 3 ans, évitez impérativement les jouets en plastique non destinés à sa classe d'âge. Les jouets de seconde main sont à encourager : prudence car ils peuvent parfois contenir des composés aujourd'hui interdits

Quelles lois pour se protéger ?

Les produits de consommation sont souvent réglementés par secteurs : règlement cosmétiques, règlement pesticides, directive jouets, etc. La France va entamer en 2019 la mise en œuvre sa seconde Stratégie nationale et doit élaborer une liste de perturbateurs endocriniens. En 2018, l'Union européenne a enfin adopté une définition des perturbateurs endocriniens applicable aux biocides et pesticides. Les perturbateurs endocriniens sont également partiellement réglementés par le règlement REACH sur les produits chimiques. Mais la Stratégie européenne globale pour couvrir tous les secteurs potentiellement concernés (cosmétiques, jouets, contact alimentaire, textiles, etc.) se fait attendre.

Posez des questions !

N'hésitez pas à poser des questions dans les magasins. C'est votre droit. Le règlement européen REACH impose aux fabricants/distributeurs de répondre dans les 45 jours à vos questions sur la présence de certaines substances chimiques dangereuses (plus de 200 à ce jour) dans les produits (hors cosmétiques, déjà étiquetés) que vous achetez. Utilisez le modèle de lettre disponible sur : <https://wecf-france.org/mise-a-jour-de-la-lettre-type-reach-pour-vous-informer-sur-les-produits-chimiques-dans-les-produits-de-consommation/>

En savoir plus

Wecf France
13 avenue Emile Zola 74100 Annemasse
Tél : +33 (0) 450 83 48 10
wecf.france@wecf.eu
f wecf France @wecf_FR

Participer à nos ateliers

<https://wecf-france.org/sante-environnement/participer-a-un-atelier/>

Nous rejoindre

<https://wecf-france.org/nous-rejoindre/>

www.wecf-france.org